

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

DELIBERATION N° DEL108-14

L'an deux mille quatorze, le 29 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2014 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSEY, H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 29/09/14)
M. Rahim BAH (Pouvoir à Georges MORIN en date du 29/09/14)
M. Daniel FINAZZO (Pouvoir à Stéphane DUBOIS en date du 27/09/14)

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Avenant n°1 au marché relatif à l'aménagement des rues de la plaine, Pasteur et de l'Isère - Lot 02 : Eclairage et télédistribution.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

Afin de réaliser les travaux d'infrastructures pour l'aménagement des rues de la Plaine, Pasteur et de l'Isère à Gières, une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics a été lancée.

Cette consultation a été décomposée en deux lots distincts :

- lot n° 1 : Voirie et réseaux divers
- lot n° 2 : Eclairage et télédistribution

Le 9 janvier 2014, un avis d'appel public a été publié dans le journal L'Essor du BTP, ainsi que sur le profil acheteur de la mairie (plateforme de dématérialisation des marchés publics).

Lors de sa séance du 24 février 2013, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés :

Pour le lot 01 :

Entreprise EIFFAGE TP pour un montant de 466 751,16 € HT (320 703,41 € HT pour la tranche ferme, 111 803,55 € HT pour la tranche conditionnelle et 34 244,20 € HT pour l'option « béton désactivé »)

Pour le lot 02 :

Entreprise SEB – Signalisation Eclairage Belledonne pour un montant de 43 738,25 € HT

Lors de l'exécution des travaux, il a été nécessaire de prévoir des aménagements imprévus dans le marché :

➤ En plus-value :

- rénovation du tableau d'éclairage public situé sur le transformateur rue Pasteur pour un montant de 1 230 € HT

- réalisation de jonctions supplémentaires entre les réseaux existants et les réseaux créés au niveau des rues Pasteur et de l'Isère pour un montant de 2 537 € HT

➤ En moins-value :

- diminution du linéaire de reprise de génie civil d'éclairage pour un montant de 1 258,25 € HT (travaux réalisés par le S.E.D.I.)

Le montant de ces éléments techniques imprévus s'élève à 2 508,75 € HT.

Par conséquent, le nouveau montant du marché s'élève à 46 247 € HT, soit une augmentation de 5,74 % du marché initial.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer l'avenant n°1 au lot 02 - Eclairage et télédistribution et procéder à sa notification
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 23 du budget 2014

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 23 voix pour et 6 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 septembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI